

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la	
En exercice	15	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
Présents	11	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	15	VENDRASCO, Maire.
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 16 Avril 2026	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Delphine VERNEY, Philippe HELF, Sylvain DENOYELLE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU	
Date d'affichage 17 avril 2026	Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE	
DEL 2026-025		
OBJET :	Procurations : Emmanuel SERRIER à Olivier ZAMPIN, Christophe BOCQUET à Philippe HELF, Gil BENICHOU à Delphine VERNEY, Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND	
Fiscalité – vote des taux 2026		
	<i>Philippe HELF a été nommée secrétaire de séance</i>	

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, rappelle à l'Assemblée les taux de fiscalité 2025 :

- Taxe d'habitation : 15,83 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,01 % majoré du taux départemental de 12,03 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 47,14 %

Il appartient aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une évolution de ces taux pour l'année 2026 : maintien, baisse ou augmentation.

Il est également rappelé aux membres du Conseil municipal que, depuis la loi de finances 2020, la part départementale sur la Taxe sur le Foncier Bâti est transférée à la commune, sur la base du taux départemental de l'année 2020, soit 12,03%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à la majorité (13 voix pour et 2 abstention de Philippe HELF et Christophe BOCQUET) :**

- de **MAINTENIR** les taux de fiscalité 2026 à l'identique de ceux de 2025, soit :
 - 15,83 % pour la Taxe d'Habitation
 - 14,01% + 12,03% (part départementale) = 26,04% pour la Taxe sur le Foncier Bâti
 - 47,14% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

Le Secrétaire de séance,
Philippe HELF



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO


